

INFO

NÉGO 2020+

SORTONS DE L'OMBRE



RECONNAISSEZ-NOUS SAPSCQ-CSN



BULLETIN VOL. 6 AVRIL 2021

UNE IMPRESSION DE DÉJÀ-VU

Le 31 mars dernier, le gouvernement a convié l'ensemble des syndicats du secteur public, y compris le SAPSCQ-CSN, afin de leur soumettre une nouvelle offre patronale.

Après avoir observé le refus du gouvernement de négocier de bonne foi lors de la négociation soi-disant accélérée du printemps 2020 et la tentative avortée de reprise de la négociation « normale » à l'automne, nous nous sommes présentés à la table de négociation armés d'une bonne dose de scepticisme.

Nos craintes se sont malheureusement avérées fondées alors que nous avons pu constater, encore une fois, que l'employeur n'avait pas bonifié son offre salariale d'une augmentation de 5 % sur trois ans. Les deux seules modifications consistent en une très légère augmentation des montants forfaitaires à la première et à la deuxième année ainsi que la mise en place d'un mécanisme de protection du pouvoir d'achat qui permettrait d'ajouter, au plus, 1 % à la fin de la convention collective, si l'inflation dépasse 5 % sur la période de trois ans.

Cette offre patronale est une insulte envers les agentes et agents des services correctionnels (ASC) qui sont au front chaque jour pour fournir des services essentiels à la société québécoise.

ET POUR LE RESTE ?

En ce qui a trait à nos conditions de travail, l'employeur a encore une fois démontré le peu de reconnaissance qu'il a pour les ASC, puisqu'il n'avait toujours absolument rien à proposer.

Les difficultés de recrutement et de rétention du ministère sont bien documentées depuis plusieurs années, alors que de nombreux agents et agentes quittent les établissements québécois pour aller faire le même travail dans les pénitenciers fédéraux, et la partie patronale n'amène aucune solution pour s'attaquer à ce problème.

La négligence du gouvernement sur ce plan engendre une multiplication des heures supplémentaires obligatoires, ce qui exerce une pression insoutenable sur le réseau et met en péril la capacité des services correctionnels à remplir leur mandat.

Cette façon de gérer ne peut pas devenir la norme et des solutions devront être mises en place dans la prochaine convention collective.

PROCHAINES RENCONTRES

Malgré le fossé qui nous sépare, les deux parties ont convenu de nouvelles dates de négociation à la fin de la rencontre.

Nous retournerons donc à la table de négociation pour deux demi-journées de pourparlers le 22 avril et le 4 mai prochain.

Puisque la négociation est officiellement relancée, nos activités de mobilisation et de visibilité reprendront également.

Surveillez nos communications pour en savoir plus sur les prochaines étapes.